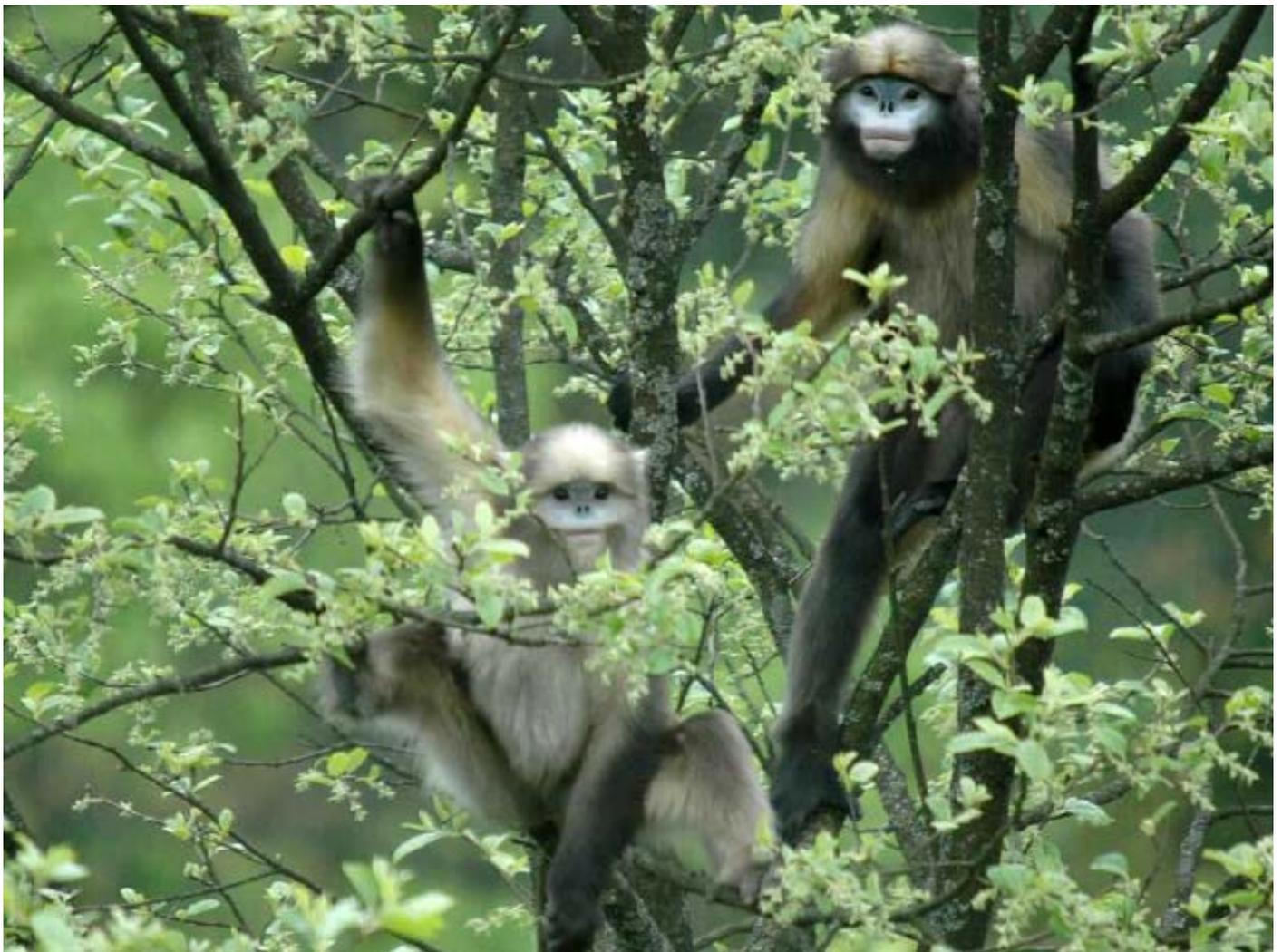


ASIE / PACIFIQUE

## FANJINGSHAN

CHINE



Rhinopithèque jaune doré du Guizhou (*Rhinopithecus brelichi*) – photo extraite de la proposition d'inscription

# CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L’UICN

## FANJINGSHAN (CHINE) – ID No. 1559

**RECOMMANDATION DE L’UICN AU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL :** Renvoyer le bien au titre des critères naturels.

### Principaux paragraphes des Orientations :

Paragraphe 77 : Le bien proposé a le potentiel de remplir les critères du patrimoine mondial.

Paragraphe 78 : Le bien proposé remplit les conditions d’intégrité mais ne remplit pas les obligations de protection et de gestion.

## 1. DOCUMENTATION

**a) Date de réception de la proposition par l’UICN :** mars 2017

**b) Informations complémentaires officiellement demandées puis fournies par l’État partie :** Suite à la réunion du panel du patrimoine mondial de l’UICN, un rapport intérimaire a été envoyé à l’État partie le 20 décembre 2017. La lettre donnait des informations sur l’état du processus d’évaluation et demandait des réponses/éclaircissements sur différentes questions, notamment le processus de consultation avec les communautés locales sur le dossier de proposition et le plan de relocalisation, ainsi que des informations sur les obligations relatives à la conservation des espèces dans le bien proposé. La lettre demandait aussi copie de plusieurs documents avec des traductions adéquates : plan de relocalisation détaillé ; « plan de réduction de la population humaine permanente » ; et plan directeur du développement de l’écotourisme dans la Réserve naturelle nationale de Guizhou Fanjingshan. La réponse officielle de l’État partie aux questions soulevées dans le rapport de situation est arrivée le 26 février 2018.

**c) Littérature consultée :** Diverses sources, notamment : Bleisch W, Long Y, Richardson M. 2008. *Rhinopithecus brelichi*. The IUCN Red List of Threatened Species 2008. Downloaded on 16 November 2017. Kirkpatrick RC. 1998. *Ecology and behavior in snub-nosed and douc langurs*. In: Jablonski N, editor. *The Natural History of the Doucs and Snub-Nosed Monkeys*. Singapore: World Scientific Press. p 155-190. Kirkpatrick RC, Grueter CC. 2010. *Snub-nosed monkeys: multilevel societies across varied environments*. *Evolutionary Anthropology* 19:98-113. Kolleck J, Yang MY, Zinner D, Roos C. 2013. *Genetic diversity in endangered Guizhou snub-nosed monkeys (Rhinopithecus brelichi): contrasting results from microsatellite and mitochondrial DNA data*. *PLOS ONE* 8:e73647. Ministry of Housing and Urban-Rural Development, People’s Republic of China, 2016. *Fanjingshan. Convention Concerning the Protection of the World Cultural and Natural Heritage. Nomination document*. Ministry of Housing and Urban-Rural Development, People’s Republic of China, 2016. *Fanjingshan Management Plan*. Pan H J, Shi F L, Chang Z F, et al. 2011. *Mitochondrial DNA variation analysis suggests extreme low genetic diversity in*

*Guizhou snubnosed monkeys (Rhinopithecus brelichi)*. *Chinese Science Bulletin* 56:2541–2544. Pan Y, Wei G, Cunningham AA, Li S, Chen S, Milner-Gulland EJ, Turvey ST. 2016. *Using local ecological knowledge to assess the status of the Critically Endangered Chinese giant salamander Andrias davidianus in Guizhou Province, China*. *Oryx* 50:257-264. Tapley B, Okada S, Redbond J, Turvey ST, Chen S, Lü J. et al. (2015). *Failure to detect the Chinese giant salamander (Andrias davidianus) in Fanjingshan National Nature Reserve, Guizhou Province, China*. *Salamandra* 51, 206-208. Xiang Z, Nie S, Lei X, Chang Z, Wei F, Li M. 2009. *Current status and conservation of the gray snub-nosed monkey Rhinopithecus brelichi (Colobinae) in Guizhou, China*. *Biological Conservation* 142:469-476.

**d) Consultations :** 15 études théoriques reçues. La mission a rencontré diverses parties prenantes, des représentants et du personnel des autorités locales et nationales concernées, notamment des hauts fonctionnaires du Ministère du logement et du développement urbain-rural et des autorités locales, ainsi que de l’Administration de la Réserve naturelle nationale de Guizhou Fanjingshan et des communautés locales.

**e) Visite du bien proposé :** Cyril Grueter et Remco van Merm, 10-16 octobre 2017

**f) Date à laquelle l’UICN a approuvé le rapport :** avril 2018

## 2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le bien proposé, Fanjingshan, se situe dans la chaîne de montagnes de Wuling, près de la ville de Tongren, dans le nord-est de la province du Guizhou, au sud-ouest de la Chine. Il se trouve dans la zone de transition entre le plateau du Yunnan-Guizhou et les collines occidentales du Hunan. Couvrant au total 40 275 ha, le bien proposé chevauche, sans toutefois coïncider pleinement avec la Réserve naturelle nationale de Fanjingshan, la Réserve naturelle provinciale du Yinjiang Yangxi (région de Chayuan) et une petite portion de la Forêt nationale non commerciale. La Réserve naturelle nationale de Fanjingshan est également une Réserve de biosphère

de l'UNESCO. Dans l'information complémentaire, l'État partie confirme que le bien proposé englobe totalement la zone centrale de la réserve de biosphère ainsi que certains secteurs de la zone tampon de la réserve de biosphère. Le bien proposé est entièrement entouré par une zone tampon proposée du patrimoine mondial d'une superficie de 37 239 ha qui n'est pas intégrée dans le bien proposé.

Le bien proposé se trouve dans deux écorégions, à savoir l'écorégion des forêts sempervirentes subtropicales de Jian Nan (64%) et l'écorégion des forêts de feuillus et forêts mixtes du plateau du Guizhou (36%). On y trouve le plus haut sommet de la chaîne de montagnes de Wuling, le mont Fenghuangshan, qui s'élève à 2570 m au-dessus du niveau de la mer. Le point le plus bas étant à 500 m au-dessus du niveau de la mer, le bien proposé a une amplitude altitudinale de 2000 m. La stratification verticale de la végétation qui en résulte est commune dans les systèmes orographiques de la planète. À Fanjingshan, les trois principales zones de végétation altitudinale sont les forêts de feuillus sempervirentes (<1300 m), les forêts mixtes de feuillus sempervirentes et décidues (1300 à 2200 m) et les forêts mixtes décidues de feuillus et de conifères et de brousse (>2200 m). Dans la littérature, la Réserve naturelle nationale de Fanjingshan est mentionnée comme un des écosystèmes subtropicaux les mieux préservés de Chine. Elle jouit d'un climat de mousson, avec des températures annuelles moyennes qui varient entre 5 et 17°C. Avec des précipitations annuelles de 1100 à 2600 mm et une humidité relative moyenne annuelle de plus de 80%, Fanjingshan a le taux de pluviosité le plus élevé de la province du Guizhou et c'est une des régions les plus humides de Chine. Le bien proposé est une source d'eau importante pour le paysage environnant et même au-delà : environ 20 cours d'eau et rivières y trouvent leur source et alimentent les systèmes hydrologiques du Wu Jiang et du Yuan Jiang qui sont des affluents du Yang-Tsé. Le dossier de proposition s'appuie sur ces caractéristiques, notamment la diversité des forêts de grande qualité, les paysages de montagne, les zones humides, les cascades et les phénomènes météorologiques pour justifier l'importance esthétique de Fanjingshan.

Le dossier de proposition insiste beaucoup sur le fait que Fanjingshan est une île de roches métamorphiques dans un océan de karst et note qu'on considère le site comme la première terre du sud-ouest de la Chine à avoir émergé de l'océan. On y trouve encore de nombreuses espèces animales et végétales anciennes et reliques, dont l'origine remonte au Tertiaire, il y a entre 65 millions et 2 millions d'années, et le dossier indique que 75% de la flore « se comporte comme si elle se trouvait sur une île ». L'isolement du bien proposé et l'évolution des conditions climatiques ont favorisé un degré d'endémisme élevé avec, au total, 46 espèces de plantes localement endémiques, 4 espèces de vertébrés endémiques et 245 espèces d'invertébrés endémiques. Les espèces endémiques les plus remarquables sont le sapin de Fanjingshan (*Abies*

*fanjingshanensis* – EN<sup>1</sup>) et le rhinopithèque jaune doré du Guizhou (*Rhinopithecus brelichi* – EN), tous deux totalement inféodés au bien proposé. Trois espèces de *Fagus* (*F. longipetiolata*, *F. lucida* et *F. engleriana*) sont les espèces dominantes de ce qui, selon le dossier de proposition, est la forêt de hêtres primaire la plus vaste et la plus continue de la région subtropicale et donne un aperçu de la manière dont les forêts de hêtres sont passées de la zone subtropicale à la zone tempérée.

Au total, 3724 espèces de plantes ont été recensées dans le bien proposé, soit un impressionnant 13% de la totalité de la flore de Chine. Le bien proposé est exceptionnellement riche en bryophytes (791 espèces) et possède l'une des concentrations les plus riches de gymnospermes en Chine (36 espèces). La diversité des invertébrés (2317 espèces) est également très élevée. Un total de 450 espèces de vertébrés ont été découvertes à l'intérieur du bien proposé, notamment 80 mammifères, 224 oiseaux, 60 poissons, 43 reptiles et 43 amphibiens. Bien que le dossier de proposition mette fortement l'accent sur le fait que Fanjingshan soit le seul habitat au monde pour le sapin de Fanjingshan et le rhinopithèque jaune doré du Guizhou, 64 plantes et 38 espèces animales figurant dans les catégories Vulnérable (VU), En danger (EN) ou En danger critique d'extinction (CR) sur la Liste rouge de l'UICN vivent aussi dans le site, notamment l'arbre *Bretschneidera sinensis* (EN), la salamandre géante de Chine (*Andrias davidianus* - CR), le portemusc nain (*Moschus berezovskii* - EN), le faisan vénéré (*Syrnaticus reevesii* - VU) et l'ours noir d'Asie (*Ursus thibetanus* - VU).

### 3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES SITES

Le dossier de proposition comprend une analyse comparative détaillée pour chacun des critères au titre desquels le bien est proposé. Reconnaisant qu'une comparaison objective de la valeur esthétique est difficile, le dossier de proposition tente cependant de comparer Fanjingshan aux 133 biens inscrits au titre du critère (vii) en examinant la présence ou l'absence de 10 catégories récurrentes de caractéristiques panoramiques (lacs, cascades, littoraux, panoramas, formes de relief, déserts, montagnes, forêts, phénomènes météorologiques et spectacles sauvages). D'autres comparaisons sont faites avec sept autres biens du patrimoine mondial de montagne en Chine, et comparent les échelles de ces biens et les valeurs esthétiques pour lesquelles ils ont été inscrits.

Le dossier de proposition conclut que Fanjingshan peut prétendre à la valeur universelle exceptionnelle pour sept des catégories de caractéristiques panoramiques mentionnées ci-dessus mais le raisonnement n'est pas étayé. Les caractéristiques géomorphologiques esthétiquement importantes de Fanjingshan sont présentes à très petite échelle en

<sup>1</sup> Ces codes reflètent le statut de conservation de chaque espèce selon la *Liste rouge de l'UICN des espèces menacées* au moment de l'évaluation : pour d'autres informations, consultez <http://www.iucnredlist.org>

haut du pic Jinding et ne se comparent pas favorablement avec d'autres formations rocheuses spectaculaires déjà inscrites sur la Liste du patrimoine mondial telles que les colonnes de grès de la Région d'intérêt panoramique et historique de Wulingyuan (Chine) ou les formations granitiques remarquables du Parc national du mont Sanqingshan (Chine). De même, rien ne prouve que la valeur esthétique des zones humides et des cascades du bien proposé soit comparable à celle d'autres sites figurant déjà sur la Liste du patrimoine mondial comme l'Aire de conservation du Pantanal (Brésil) ou le Parc national de Canaima (Venezuela). Le document de proposition prétend aussi que le bien proposé remplit le critère (vii) pour les spectacles sauvages, mais ce point n'est pas non plus étayé car le bien proposé ne présente aucun spectacle sauvage remarquable au sens d'autres spectacles déjà reconnus sur la Liste du patrimoine mondial comme les congrégations de flamants dans le Réseau des lacs du Kenya dans la vallée du Grand Rift (Kenya), l'abondance de la vie marine aux îles Galápagos (Équateur), les millions de salanganes et de chauves-souris du Parc national du Gunung Mulu (Malaisie), ou les rassemblement d'hivernage du papillon monarque dans la Réserve de biosphère du papillon monarque (Mexique), pour n'en citer que quelques-uns.

Du point de vue de la biodiversité, le dossier de proposition place Fanjingshan avec d'autres biens du patrimoine mondial dans la province biogéographique de la forêt décidue orientale décrite par Udvardy, et dans l'écorégion terrestre des forêts de feuillus et forêts mixtes du plateau du Guizhou, avec d'autres priorités de conservation mondiale à grande échelle telles que les écorégions prioritaires d'eau douce Global 200 et les zones d'oiseaux endémiques. Toutefois, il ne tire pas de conclusions sur l'importance du bien proposé dans ces contextes. Une analyse complémentaire entreprise par l'UICN et le WCMC d'ONU Environnement afin de déterminer le caractère irremplaçable du bien proposé sur la base des assemblages d'espèces que l'on y trouve a conclu que le caractère irremplaçable du site est élevé, en particulier pour les mammifères, car il arrive en 10<sup>e</sup> place pour toute la Chine et en première place pour les écorégions des forêts sempervirentes subtropicales de Jian Nan et des forêts de feuillus et forêts mixtes du plateau du Guizhou. Dans ces écorégions, le caractère irremplaçable du bien pour les oiseaux et les amphibiens est aussi relativement élevé, respectivement 34<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> pour les oiseaux et 18<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> pour les amphibiens.

Le dossier de proposition poursuit en comparant Fanjingshan, considéré comme une « île écologique », à d'autres îles écologiques de la Liste du patrimoine mondial, y compris certaines îles marines. Certes, la plupart des îles marines sont éliminées dans la suite de la comparaison car le contexte est totalement différent, mais il reste une comparaison avec les îles Galápagos (Équateur) et avec cinq autres sites de montagne, par exemple, le Paysage panoramique du mont Emei, incluant le paysage panoramique du grand Bouddha de Leshan (Chine), le Parc national de Manú (Pérou), le plateau de Putorana (Fédération de

Russie), le Parc du Kinabalu (Malaisie) et les Forêts vierges de Komi (Fédération de Russie). Ces sites diffèrent fondamentalement de Fanjingshan du point de vue de la biogéographie, du climat et des processus écologiques. À l'exception du mont Emei, tous ces sites sont aussi considérablement plus grands que le bien proposé. L'analyse comparative laisse peu entrevoir comment Fanjingshan se compare à chacun de ces sites du point de vue de la démonstration des processus d'évolution qui ont conduit aux taux d'endémisme et au nombre élevé d'espèces anciennes et reliques. D'autres sites contenant des îles écologiques enclavées qui démontrent ce genre de processus, tels que le Parc national de Canaima (Venezuela), ne figurent pas dans l'analyse comparative.

Le dossier de proposition entreprend une analyse comparative approfondie de chacune des caractéristiques présentées pour justifier la proposition de Fanjingshan au titre du critère (x), notamment la présence de rhinopithèques jaune doré, les espèces de sapins rares et en danger, les forêts de hêtres, les bryophytes, la diversité végétale et la diversité animale. Il conclut que le bien proposé a une biodiversité végétale mondiale importante et un nombre impressionnant d'espèces endémiques et en danger (230 espèces de plantes rares et en danger, 115 espèces d'animaux rares ou en danger et 46 espèces de plantes endémiques locales). Mais surtout, c'est le seul habitat du rhinopithèque jaune doré du Guizhou et du sapin de Fanjingshan. Une comparaison avec 17 sites de Chine se trouvant dans la même province biogéographique indique que Fanjingshan est le plus riche du point de vue de la diversité globale des plantes. Il arrive également en tête pour les gymnospermes (un nombre impressionnant de 36 espèces). Fanjingshan est aussi un centre de distribution important pour les mousses. Selon une comparaison avec 12 sites chinois, la diversité et le taux d'endémisme des bryophytes de Fanjingshan égalent pratiquement ceux des montagnes Hengduan dont la superficie est nettement supérieure (36,4 millions d'hectares). Lorsqu'on le compare avec 16 autres sites de la même province biogéographique, Fanjingshan peut s'enorgueillir de posséder le deuxième plus grand nombre d'espèces de vertébrés (450, après Shennongjia qui est considérablement plus vaste) et le plus grand nombre d'amphibiens et de poissons d'eau douce. À ce titre, le bien proposé pourrait être considéré important pour la conservation de la biodiversité d'eau douce.

Le site fait l'objet d'une comparaison distincte et plus approfondie avec Shennongjia au Hubei qui se trouve à moins de 500 km, dans la même province biogéographique et qui a été inscrit en 2016 sur la base des critères (ix) et (x). Du point de vue de la richesse des espèces végétales, Fanjingshan est légèrement plus divers que Shennongjia (3724 contre 3644 y compris les bryophytes ; 2933 contre 3386 si l'on exclut les bryophytes) tout en étant de taille considérablement plus petite (403 contre 733 km<sup>2</sup>). Du point de vue des mammifères, les deux sites sont très semblables (Fanjingshan : 80 ; Shennongjia : 87). Toutefois, Shennongjia a plus d'oiseaux

(389 contre 224). La comparaison qui figure dans le dossier de proposition de Fanjingshan avec Shennongjia qui est déjà inscrit est très utile. Elle démontre que, malgré de nombreuses ressemblances, des différences clés mettent Fanjingshan sur un autre plan que Shennongjia, y compris une beaucoup plus grande richesse en espèces de bryophytes, une plus grande richesse dans l'assemblage d'espèces distinctes de gymnospermes, une plus grande richesse en amphibiens et poissons d'eau douce et un degré d'endémisme plus élevé.

## 4. INTÉGRITÉ, PROTECTION ET GESTION

### 4.1. Protection

Le bien proposé bénéficie d'une protection juridique et d'un cadre de gestion adéquats. Placé entièrement sous la juridiction de la province du Guizhou et de la ville de Tongren, le bien proposé couvre trois comtés : le comté de Jiangkou, le comté autonome de Yinjian Tujia et de Miao et le comté autonome de Songtao Miao. Il se compose de trois régions contiguës, bénéficiant de différents niveaux de protection juridique, c'est-à-dire une réserve naturelle nationale, une partie de réserve naturelle provinciale et une petite partie de forêt nationale non commerciale. Selon le dossier de proposition, il est prévu d'intégrer cette région de forêt nationale non commerciale dans la Réserve naturelle nationale de Fanjingshan. En outre, une bonne partie de la zone tampon et du paysage en général bénéficie de différents niveaux de protection juridique, notamment certains secteurs de la Réserve naturelle nationale de Fanjingshan et la Réserve naturelle provinciale de Yinjiang Yangxi qui n'est pas incluse dans le bien proposé, le Parc provincial de Fanjingshan-Taipinghe, le Parc provincial de Yinjiang Muhuang et de multiples forêts nationales non commerciales.

Toutes les terres du bien proposé appartiennent à la République populaire de Chine qui gouverne et réglemente l'utilisation des ressources naturelles. Le bien proposé se divise en trois zones de gestion fondées sur la valeur pour la conservation, les besoins de présentation et l'utilisation par les communautés.

Le bien proposé est protégé par une gamme complète de lois nationales et provinciales. En outre, les villages du bien proposé et sa zone tampon possèdent tous leurs propres règlements de village qui prescrivent certains comportements qui respectent l'environnement naturel de la montagne.

L'UICN considère que le statut de protection du bien proposé remplit les obligations énoncées dans les Orientations.

### 4.2 Limites

Les limites du bien proposé et sa zone tampon sont clairement définies et au moins partiellement marquées sur le terrain. Le bien proposé contient les éléments les plus importants de la flore locale et il est de taille suffisante pour englober toute l'aire de

répartition connue du rhinopithèque jaune doré du Guizhou. Une zone tampon (37 239 ha) entoure entièrement le bien. L'intégration de la région de Chayuan de la Réserve naturelle provinciale de Yinjiang Yangxi dans le bien proposé améliore son intégrité écologique en agrandissant la superficie de l'habitat convenant au rhinopithèque jaune doré du Guizhou. Il convient également de noter que la connectivité écologique entre la région de Chayuan et la Réserve naturelle nationale de Fanjingshan est interrompue par la présence de quelques routes ainsi que de villages et de terres agricoles (principalement des cultures de thé et de légumes). Ces villages sont situés dans la zone expérimentale de la Réserve de biosphère de Fanjingshan, mais sont intégrés dans le bien proposé. Un corridor pour les espèces sauvages a été construit au-dessus de la route, près du village de Longmenao, à la limite du bien proposé, pour améliorer la connectivité écologique. Ce corridor a été conçu avec l'intégrité du bien proposé à l'esprit.

Globalement, le bien proposé comprend tous les éléments clés requis pour exprimer la valeur universelle exceptionnelle invoquée et le bien est de taille suffisante, mais minimale, pour garantir la représentation complète des caractéristiques qui expriment cette importance ; toutefois, du point de vue de l'application du critère (ix), les dimensions du bien proposé sont considérées comme trop petites pour entretenir toute la gamme des fonctions écologiques. Toute nouvelle réduction de la taille ou fragmentation accrue du bien proposé par le développement de routes, d'infrastructures ou modification ou extension des activités agricoles ou résidentielles serait certainement préoccupant du point de vue de l'intégrité.

Il importe d'éclaircir encore la correspondance entre les limites du bien proposé et celles de la Réserve de biosphère de Fanjingshan, pour veiller à ce que tout développement autorisé dans la zone expérimentale de la réserve de biosphère ne nuise pas au bien proposé. Le cas échéant, le zonage de la réserve de biosphère devrait être rationalisé pour correspondre aux limites du bien proposé et de sa zone tampon.

L'UICN considère que les limites du bien proposé remplissent les obligations énoncées dans les Orientations.

### 4.3 Gestion

Trois organismes principaux sont responsables du bien proposé, soit l'Administration de la Réserve naturelle nationale de Fanjingshan, l'Administration de la Réserve naturelle provinciale de Yinjiang Yangxi (qui sont toutes deux des institutions de niveau d'un département affilié au gouvernement) et le Département des forêts (directement affilié à la province du Guizhou). Le nombre d'employés actuel, bien qu'il soit relativement limité, semble adéquat grâce, en partie, à la collaboration de la police locale, une petite partie du bien proposé qui est ouverte au public, ainsi qu'à son terrain accidenté et à l'utilisation de techniques de suivi performantes. Ces dernières comprennent environ 250 caméras-pièges (sans

compter les 58 caméras de télévision en circuit fermé pour la surveillance des touristes) éparpillées dans tout le bien proposé (c'est-à-dire une caméra tous les 1,6 km<sup>2</sup>), l'utilisation d'un système de suivi par GPS comparable à l'outil SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool) et le recours à des drones pour surveiller les zones inaccessibles. Ces derniers servent tout particulièrement au suivi du rhinopithèque jaune doré du Guizhou. Un système de suivi systématique est en train d'être élaboré qui comprendra la surveillance de la valeur universelle exceptionnelle, des visiteurs, de la qualité de l'environnement, des catastrophes naturelles, de l'activité humaine et des villages. Les indicateurs de suivi sont encore en train d'être développés et devraient à l'avenir permettre l'adoption d'une approche de gestion adaptative.

L'organisation de la gestion et la capacité du bien semblent être adéquates. Toutefois, notant qu'il y a trois organismes responsables de la gestion des trois éléments composants du bien proposé, la gestion pourrait être encore améliorée en créant un organisme responsable de la gestion de l'ensemble du bien proposé qui chapeauterait les autres. Cela faciliterait aussi l'application du plan de gestion du bien proposé (Plan de gestion de Fanjingshan 2016-2020).

Il existe d'autres plans pertinents pour la gestion de chacune des aires protégées qui composent le bien proposé (à l'exception de la forêt nationale non commerciale), pour le développement de l'écotourisme de la Réserve naturelle nationale Guizhou Fanjingshan, et pour la conservation du rhinopithèque jaune doré. Dans une certaine mesure, ces plans tiennent également compte des menaces présentes à l'extérieur des limites du bien proposé, là où les aires protégées qui le composent s'étendent au-delà des limites.

Le budget total estimé pour le bien, pour la période de 2016-2020, est un montant généreux de 100 410 000 yuan (environ 15,1 millions USD). Plus de 20% de cette somme sert au renforcement des capacités tandis que près de 26% est attribué au développement durable des communautés des environs. Près de 24% est attribué à la protection et à la gestion écologiques et de l'environnement. Il y a trois sources de financement : le gouvernement central, le gouvernement provincial du Guizhou et un petit financement auto-généré, provenant des revenus de fonctionnement de la Réserve naturelle nationale de Fanjingshan et de la Réserve naturelle provinciale de Yinjiang Yangxi. Parmi les mesures de sauvegarde financières inscrites dans le plan de gestion, il est noté que le bien proposé est encouragé à chercher des investissements multilatéraux, y compris des prêts et subventions nationaux et étrangers à faible intérêt et à long terme, et à utiliser des fonds spéciaux déployés par les gouvernements et départements centraux et locaux tels que les projets « grain for green » dans le cadre desquels les villageois reçoivent des céréales s'ils permettent que la forêt se régénère naturellement sur leurs terres.

Le budget actuel semble suffisant pour les besoins du bien proposé à condition que les attributions actuelles satisfassent aux estimations indiquées dans le plan de gestion. Un certain nombre de problèmes de gestion ne sont pas totalement traités dans la gestion actuelle du bien proposé et nécessitent d'être résolus avant une inscription éventuelle sur la Liste du patrimoine mondial. Ces éléments sont discutés ci-dessous dans les sections 4.4 et 4.5.

L'UICN considère que la gestion du bien proposé ne remplit pas totalement les obligations énoncées dans les Orientations.

#### 4.4 Communautés

Il y a plusieurs villages dans le bien proposé (5, avec 718 ménages) et dans la zone tampon (18, avec 4974 ménages). La gestion des terres communautaires et la prise de décisions liée incombent aux comités de village, indépendants des administrations des réserves naturelles. Les communautés locales ont aussi un droit de vote dans toute décision prise par les administrations des réserves naturelles qui pourrait les toucher. La proposition semble avoir facilité de meilleures relations entre les administrations des réserves naturelles et les communautés locales et, durant le processus de proposition, beaucoup d'efforts ont été déployés pour répondre aux besoins de développement des communautés locales.

L'estimation budgétaire du plan de gestion comprend une part importante (>25%) des fonds attribués au développement durable des communautés locales et les avantages que reçoivent certaines communautés locales étaient évidents durant la mission sur le terrain : construction de nouveaux logements, réparation des structures existantes et formation à d'autres moyens d'existence tels que le tissage du bambou et la fabrication de meubles.

Le bien proposé a d'importantes valeurs culturelles car il est influencé par le bouddhisme depuis le 12<sup>e</sup> siècle. Aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, il y avait cinq temples royaux et 48 temples ordinaires à Fanjingshan. La plupart n'existent plus mais il y en a encore quelques-uns ainsi que des ruines. Le culte du Bouddha ainsi qu'un culte des esprits et des totems pratiqués par les communautés ethniques locales sont encore très évidents. Rien ne permet de dire que les droits des communautés locales à accéder à des lieux de culte et à poursuivre leurs pratiques culturelles seraient entravés par la proposition d'inscription. Toutefois, il convient d'éviter avec soin les impacts négatifs du nombre croissant de touristes, en particulier si Fanjingshan commence à attirer des visiteurs venus de loin en cas d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Le plan de gestion du bien proposé fait référence à un plan détaillé de relocalisation et de compensation ainsi qu'à des plans visant à réduire la population permanente dans le bien proposé. Les informations complémentaires fournies par l'État partie affirment que le processus de relocalisation est entièrement volontaire mais ni le dossier de proposition ni

l'information supplémentaire ne décrivent de manière satisfaisante le processus suivi pour garantir que c'est le cas et qu'il existe une consultation publique adéquate au-delà de la période de notification indiquée, d'au moins sept jours, pour la liste de personnes auxquelles une relocalisation est proposée. Il n'y a pas assez de détails concernant les plans de compensation. Il est crucial, avant d'inscrire le bien proposé, que l'État partie précise encore le processus et les mesures prises en matière de relocalisation des résidents qui vivent dans le bien proposé pour garantir que ce processus soit totalement volontaire et conforme aux politiques de la Convention et aux normes internationales pertinentes, y compris aux principes relatifs au consentement libre, préalable et en connaissance de cause, à la consultation effective, à la compensation juste, à l'accès aux avantages sociaux et à la formation et à la protection des droits culturels. Ces questions doivent être précisées avant que l'on puisse recommander l'inscription.

#### 4.5 Menaces

Le bien est composé à environ 90% de forêts primaires. La nature accidentée du terrain a contribué à maintenir Fanjingshan dans un état essentiellement naturel. Le déboisement passé n'a donc eu qu'un effet mineur sur le bien proposé. Le principal projet de développement mis en œuvre dans ses limites est la construction d'un téléphérique qui a peut-être causé quelques perturbations aux espèces sauvages indigènes et légèrement facilité l'accès, jusqu'alors difficile, aux zones de plus haute altitude. En revanche, le téléphérique a aussi entraîné une réduction du piétinement sur le chemin qui mène au pic de Jinding. Il est possible que la chasse ait entraîné l'élimination du léopard (*Panthera pardus* - VU) et de la panthère nébuleuse (*Neofelis nebulosa* - VU) et aucun signe récent ne permet de confirmer que ces animaux continuent d'être présents dans le bien proposé comme le prétend le dossier de proposition. Le braconnage a décimé la salamandre géante, mais l'État partie indique que la situation est maintenant sous contrôle. La littérature récente fait encore référence à un braconnage actif de salamandres géantes ainsi qu'au risque de prélèvement de salamandres sauvages pour repeupler les élevages de salamandres du voisinage. Ce risque est exacerbé par un manque de clarté concernant les règlements sur la domestication d'animaux sauvages qui est notée dans le plan de gestion comme une activité autorisée. Toutefois, l'État partie a fait remarquer, durant la mission sur le terrain, que le repeuplement des élevages s'appuie sur l'élevage en captivité de salamandres de Shaanxi. La proximité de ces élevages par rapport au bien proposé soulève d'autres préoccupations, notamment le risque de transmission de maladies, y compris de maladies dévastatrices telles que la chytridiomycose.

Le comté de Jiangkou, secteur de Fanjingshan où l'on a fait le plus grand nombre d'observations de salamandres, a également subi un développement infrastructurel massif pour le tourisme (routes, hôtels, villages de tourisme) en dehors de la zone tampon du bien proposé, ce qui rend cette population de

salamandres particulièrement vulnérable. Sans nouvelles mesures de conservation ciblées, il est peu probable que le bien proposé apporte une protection adéquate à la salamandre géante.

Le braconnage direct de rhinopithèques jaune doré ne semble plus être une menace mais il y a eu, récemment encore, des rapports relatifs à un braconnage indirect (dans des collets posés pour d'autres espèces telles que le muntjac et le porte-musc). Comme mesure de conservation, le document de proposition suggère un programme d'élevage efficace pour le rhinopithèque jaune doré du Guizhou. Toutefois, compte tenu de l'état précaire de l'espèce à l'état sauvage, de nouveaux prélèvements, nécessaires pour établir une population *ex situ* génétiquement diverse, ne semblent pas justifiés. La population de rhinopithèques jaune doré du Guizhou est clairement vulnérable à des phénomènes catastrophiques parce qu'elle est inféodée au bien proposé qui est entouré par un habitat modifié. L'espèce est particulièrement vulnérable à des perturbations d'origine anthropique ou naturelle qui pourraient éliminer une population entière, et aux changements dans la qualité de l'habitat résultant d'une évolution rapide du climat. La recherche sur les impacts du changement climatique sur la biodiversité du bien proposé, en particulier sur des espèces particulièrement sensibles et des spécialistes écologiques telles que le rhinopithèque jaune doré du Guizhou et le sapin de Fanjingshan, en est encore à ses balbutiements, mais certains projets sont en train d'être financés par la Fondation nationale pour les sciences naturelles de Chine.

La pollution de l'eau ne semble pas poser de problème car l'eau est d'excellente qualité. On ne sait pas si la pollution atmosphérique industrielle dans les régions proches du bien (comme dans la ville de Tongren) affecte la santé des forêts, ni comment, et cela mérite d'autres travaux de recherche car il y a eu quelques rapports concernant des précipitations acides. Toutes les opérations minières ont apparemment cessé à l'intérieur du bien mais les régions touchées par l'exploitation minière passée n'ont pas été visitées durant la mission sur le terrain. La présence de différents minerais exige un suivi strict pour empêcher les activités minières illégales. Une route périphérique très fréquentée passe à travers la partie ouest de la réserve agrandie et a eu des effets sur le passage des espèces sauvages, mais la construction d'un tunnel de bonne taille a atténué certaines de ces menaces. Il n'y a pas de rapports d'accidents routiers ayant des impacts sur les espèces.

La principale menace potentielle pour le bien serait, en conséquence de l'inscription du bien proposé, une nouvelle expansion des infrastructures pour accueillir un plus grand nombre de touristes qui créerait une fragmentation supplémentaire de l'habitat et des perturbations pour les espèces d'importance.

L'accès public est rigoureusement réglementé et surveillé et il y a un maximum de 8000 visiteurs par jour. Toutes les activités touristiques sont concentrées sur une zone relativement petite (la zone de

présentation) qui ne comprend que 2,1% du bien proposé, et il est strictement interdit aux touristes de pénétrer dans la zone de conservation. Un téléphérique offre le principal accès à la région et concentre efficacement les visiteurs. Toutes les nuitées au sommet de la montagne sont interdites. Le suivi du comportement des touristes à l'intérieur du bien proposé est facilité par un réseau de 58 caméras de télévision en circuit fermé, réparties dans toute la zone de présentation, qui assurent aussi la sécurité des visiteurs. Le nombre de touristes augmente régulièrement et il est passé de 180 000 en 2010 à 360 000 en 2014. L'administration de la réserve est déterminée à maintenir le quota de 8000 visiteurs par jour même en cas d'augmentation du nombre de touristes si le site était inscrit. Le taux actuel de visites n'est pas considéré comme une menace immédiate pour l'intégrité du bien mais des investissements potentiels dans de nouveaux projets d'infrastructure comme solution permettant de gérer le nombre croissant de touristes sont préoccupants, en particulier s'il y avait un plan visant à développer l'accès ouest actuellement peu utilisé. L'existence d'un tel plan doit être éclaircie et une évaluation d'impact intégrale doit être entreprise au cas où un plan de ce type serait développé. L'UICN considère qu'il ne doit pas y avoir de téléphérique additionnel compte tenu de la petite taille du bien proposé et de l'excellente condition de la forêt. Des assurances sont nécessaires à cet égard avant de pouvoir recommander l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

En dehors de la zone tampon du bien proposé, il y a d'importants développements touristiques qui pourraient avoir des impacts indirects sur le bien proposé. Le but de certains de ces développements semble être de diversifier les attractions touristiques et de réduire l'excès de visiteurs dans le bien proposé en haute saison ; toutefois, l'échelle du développement entrepris est beaucoup plus importante que cela ne se justifie s'il s'agit là du seul objectif. Il semble qu'il y ait un intérêt évident à augmenter le nombre de visiteurs dans toute la région.

Il convient de maintenir l'équilibre délicat entre le tourisme et la conservation, et il importe de surveiller et gérer soigneusement le développement touristique et les projets d'infrastructure pour éviter toute menace possible au bien proposé à long terme. Le plan de gestion pour le bien proposé reconnaît que « *lorsque le nombre de touristes commence à mettre en danger la valeur universelle exceptionnelle, le moment est venu de mettre un terme à la croissance et de réduire le nombre à des niveaux durables* ». Toutefois, une approche plus préventive devrait être adoptée pour éviter les dommages causés par un accès excessif. Il convient d'élaborer des mesures claires pour gérer le nombre croissant de visiteurs en cas d'inscription du bien proposé, dans le cadre d'un plan de gestion révisé, comprenant des restrictions fermes sur l'expansion de l'infrastructure touristique et du nombre de visiteurs. Dans ce cas également des assurances sont nécessaires avant une éventuelle recommandation d'inscription.

En conclusion, l'UICN considère que le bien proposé ne remplit pas totalement les conditions d'intégrité et les obligations en matière de protection et de gestion énoncées dans les Orientations.

## 5. AUTRES COMMENTAIRES

Notant les ressemblances entre le bien proposé et le bien précédemment inscrit de Shennongjia au Hubei, ainsi que d'autres sites figurant sur la liste indicative de la Chine, l'UICN recommande que l'État partie coordonne les futures propositions ayant des valeurs semblables et complémentaires. Cela supposerait d'envisager une approche en série, y compris de possibles extensions en série de Shennongjia et/ou du bien proposé au cas où il serait inscrit ultérieurement.

## 6. APPLICATION DES CRITÈRES

L'inscription de **Fanjingshan** est proposée au titre des critères naturels (vii), (ix) et (x).

### **Critère (vii) : Phénomènes naturels remarquables ou beauté naturelle exceptionnelle ou importance esthétique**

La justification du critère (vii) cite une diversité de paysages et de caractéristiques et reliefs géologiques ainsi que le panorama du paysage montagneux, avec ses zones humides, ses cascades, sa forêt dense et diverse et les spectacles sauvages. Le dossier décrit également les phénomènes météorologiques tels que les arcs-en-ciel, les mers de nuages, les mirages et ladite « lumière de Bouddha ». Il ajoute que les contrastes saisonniers marqués renforcent la beauté naturelle du bien proposé.

Le document de proposition souligne que le gradient altitudinal important fait que Fanjingshan est un site spécial de par la stratification verticale de la végétation. Toutefois, de nombreux écosystèmes de montagne de Chine et d'ailleurs présentent de tels gradients altitudinaux, souvent plus prononcés que celui de Fanjingshan. Le bien proposé semble moins riche en caractéristiques paysagères spectaculaires que d'autres sites comparables de Chine.

Les phénomènes météorologiques décrits dans le dossier de proposition ne peuvent servir de base pour l'application de ce critère et sont communs dans les paysages de montagne présentant des conditions climatiques semblables. Les variations saisonnières entraînent des changements spectaculaires dans le paysage mais cette caractéristique n'est pas rare. Les zones humides et les cascades ne se distinguent pas par rapport à celles des biens figurant déjà sur la Liste du patrimoine mondial, en particulier ceux qui ont été inscrits pour leurs valeurs esthétiques.

Le dossier de proposition prétend que le bien proposé remplit le critère (vii) en raison des spectacles sauvages mais cet argument n'est pas étayé et la vie sauvage du bien n'est pas facile à observer en raison de la densité de la forêt et de la timidité des animaux.

Le bien proposé ne présente aucun spectacle sauvage à l'échelle de ceux qui sont reconnus sur la Liste du patrimoine mondial.

L'UICN considère que le bien proposé ne remplit pas ce critère.

**Critère (ix) : Écosystèmes/communautés et processus écologiques/biologiques**

Le dossier de proposition fait référence à Fanjingshan comme à une « [île écologique] sur un dôme métamorphique émergeant d'un vaste océan de paysages karstiques » et indique que 75% de la flore se comporte comme si elle se trouvait sur une île, comme en témoignent le degré élevé d'endémisme des plantes et le nombre d'espèces anciennes et reliques, en particulier le sapin de Fanjingshan. Ces espèces renforcent l'importance du bien proposé en tant que lieu où les dynamiques évolutives n'ont pas été interrompues par l'homme. Toutefois, la justification n'est pas convaincante compte tenu de la capacité limitée du bien proposé d'assurer l'occurrence naturelle continue à long terme de ces processus écologiques, notamment à la lumière de la nature modifiée du paysage environnant et de l'isolement et de la fragmentation accrus ces derniers temps à cause des développements d'infrastructure tels que la route périphérique construite autour de la réserve.

Fanjingshan est aussi le dernier refuge du rhinopithèque jaune doré du Guizhou qui est membre d'un groupe monophylétique de primates ayant subi une radiation adaptative impressionnante. Toutefois, le bien proposé, à lui seul, ne démontre pas de manière convaincante la radiation adaptative subie par ce groupe de primates. L'on pourrait considérer qu'une approche en série comprenant un plus grand nombre de populations de rhinopithèques jaune doré démontrant leurs adaptations respectives serait plus convaincante à cet égard.

Le bien proposé comprend aussi 15 600 ha de forêts de hêtres primaires comprenant trois espèces de *Fagus*, c'est-à-dire *F. longipetiolata*, *F. lucida* et *F. engleriana*. Le dossier de proposition prétend qu'il s'agit de « la plus grande forêt de hêtres primaire d'un seul tenant du monde dans la région subtropicale » et qu'elle donne un aperçu de la manière dont les forêts de hêtres sont passées de la zone subtropicale à la zone tempérée. Toutefois, cette affirmation n'est étayée ni dans le document de proposition ni dans la littérature additionnelle qui y est mentionnée. L'UICN estime que même si cette caractéristique est présentée comme une justification du critère (x), il serait plus approprié de l'examiner au titre du critère (ix). Néanmoins, l'argument selon lequel les forêts de *Fagus* du bien proposé justifient l'inscription au titre du critère (ix) ou (x) n'est pas convaincant.

En fin de compte, l'UICN considère que la justification de l'application du critère (ix) présentée dans le dossier de proposition n'est pas convaincante pour le moment, et considère aussi qu'une inscription possible

au titre du critère (x) seulement serait le moyen le plus approprié de reconnaître la valeur universelle exceptionnelle potentielle de ce bien proposé.

L'UICN considère que le bien proposé ne remplit pas ce critère.

**Critère (x) : Biodiversité et espèces menacées**

Fanjingshan est exceptionnellement riche en bryophytes, avec 791 espèces, dont 74 sont endémiques de Chine. Le bien proposé possède également l'une des plus riches concentrations de gymnospermes au monde, avec 36 espèces. De très nombreuses espèces endémiques sont distribuées à l'intérieur du bien proposé, notamment 46 endémiques locaux et 1010 espèces de plantes endémiques chinoises, ainsi que quatre espèces de vertébrés endémiques au niveau local. La plus remarquable est le rhinopithèque jaune doré du Guizhou en danger pour lequel Fanjingshan constitue la seule zone de distribution au monde. Une autre espèce endémique importante est le sapin de Fanjingshan, qui a une distribution très restreinte au sein du bien proposé.

Le bien proposé contient 64 espèces de plantes et 38 espèces animales qui figurent dans les catégories Vulnérable (VU), En danger (EN) ou En danger critique d'extinction (CR) sur la Liste rouge de l'UICN, plus particulièrement le rhinopithèque jaune doré du Guizhou, la salamandre géante de Chine, le porte-musc nain, le faisan vénéré, l'ours noir d'Asie et *Bretschneidera sinensis*. Au total, 450 espèces de vertébrés vivent à l'intérieur du bien proposé, notamment 80 espèces de mammifères, 224 espèces d'oiseaux, 60 espèces de poissons, 43 espèces de reptiles et 43 espèces d'amphibiens. Par comparaison avec d'autres biens de la même région biogéographique se trouvant déjà sur la Liste du patrimoine mondial ou sur les listes indicatives, le bien proposé se distingue par la diversité des espèces d'amphibiens. La diversité des invertébrés (2317 espèces) est également très élevée.

Le document de proposition prétend que de grands félins, notamment la panthère nébuleuse et le léopard, vivent encore dans les forêts de Fanjingshan, mais il n'existe pas de preuve directe ou indirecte irréfutable corroborant l'existence de ces espèces dans le bien proposé. Dans l'information supplémentaire fournie par l'État partie, il est noté qu'il n'y a pas eu de recherche spécifique sur les espèces de félins à Fanjingshan depuis 2001. En l'absence de preuves vérifiables de leur existence dans le bien proposé, il est donc probable que ces espèces soient localement éteintes et la seule espèce de félin que l'on trouve encore à Fanjingshan est le chat-léopard du Bengale (*Prionailurus bengalensis*), figurant dans la catégorie Préoccupation mineure (LC) sur la Liste rouge de l'UICN.

L'UICN considère que le bien proposé remplit le critère.

## 7. RECOMMANDATIONS

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC/18/42.COM/8B et WHC/18/42.COM/INF.8B2 ;

2. Renvoie la proposition d'inscription de **Fanjingshan (Chine)** sur la Liste du patrimoine mondial à l'État partie, en notant le grand potentiel du bien proposé à remplir le critère (x), afin de permettre à l'État partie d'entreprendre et de documenter d'importants nouveaux travaux qui tiennent compte de la nécessité :

- a) d'éclaircir le processus et les mesures prises concernant le déplacement des résidents vivant dans les limites du bien proposé, afin de garantir que ce processus soit totalement volontaire et conforme aux politiques de la Convention et aux normes internationales pertinentes, y compris aux principes concernant le consentement libre, préalable et en connaissance de cause, la consultation effective, la compensation juste, l'accès aux avantages sociaux et à la formation, et la préservation des droits culturels ;
- b) d'éclaircir les mesures prises pour gérer un nombre de visiteurs croissant qui pourrait résulter d'une inscription éventuelle sur la Liste du patrimoine mondial, et d'inclure des dispositions adéquates à cet effet dans un plan de gestion révisé du bien proposé, et de donner l'assurance claire qu'aucune expansion de l'infrastructure touristique et du nombre de visiteurs ne sera autorisée à l'intérieur du bien proposé ;
- c) d'éclaircir totalement la question de tout plan futur de développement de l'accès ouest au bien proposé qui est actuellement relativement libre de visites et d'impacts anthropiques associés, et d'entreprendre une évaluation complète de tout plan de ce type, avant toute décision de procéder à leur mise en œuvre.

3. Demande à l'État partie de fournir d'autres informations concernant les mesures prises pour :

- a) réguler et surveiller la domestication signalée d'animaux sauvages, et d'indiquer quelles espèces sont incluses ou exclues de cette activité autorisée, en notant tout quota applicable ;
- b) gérer les impacts potentiels sur les populations de salamandre géante de Chine qui pourraient résulter de la présence d'élevages de salamandres en proximité étroite au bien proposé, notamment les mesures prises pour éviter et atténuer le risque de transmission de maladies, y compris le risque de transmission de la chytridiomycose dévastatrice.

4. Demande en outre à l'État partie de préciser comment les limites du bien proposé entrent en relation avec celles de la Réserve de biosphère de Fanjingshan, pour garantir qu'un développement permis dans la zone expérimentale de la réserve de biosphère n'entraînera pas d'effets négatifs sur le bien proposé, et demande en outre à l'État partie de rationaliser, si possible, les zones de la réserve de biosphère pour qu'elles correspondent aux limites du bien proposé et de sa zone tampon.

5. Félicite l'État partie pour les efforts déployés en vue de protéger Fanjingshan par la mise en place de systèmes de suivi écologique et des visiteurs très performants, y compris un système de télévision en circuit fermé, des caméras pièges, des drones et un système de patrouille avec GPS, et encourage l'État partie à poursuivre ces efforts et à adopter un système de gestion adaptatif.

Carte 1 : localisation du bien proposé en Chine



Carte 2 : le bien proposé et sa zone tampon

